



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Algérie

Question écrite n° 19373

Texte de la question

M. Robert Hue attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les conséquences de la suppression à la fin de l'année 1997 du dispositif d'aide aux rapatriés d'Algérie. En effet, installés en Algérie depuis souvent fort longtemps et n'ayant parfois plus aucune attache familiale en France, certains de nos concitoyens ont fait le choix de rester vivre dans ce pays malgré les troubles quotidiens et les risques encourus. Or, ces troubles et menaces devenant de plus en plus graves et fréquents et installant, semble-t-il, un climat de plus en plus insupportable pour les Français, plusieurs de nos concitoyens installés en Algérie ont finalement choisi, depuis le début de cette année, de quitter définitivement ce pays et de rejoindre notre territoire national pour s'y installer. Saisi sur le cas particulier d'une famille de Français qui a dû quitter l'Algérie en juillet dernier pour rejoindre la France et qui se trouve actuellement totalement démunie et surtout sans logement malgré les efforts des services sociaux afin de lui venir en aide, il demande donc quelles mesures il entend prendre afin de permettre à ces personnes de pouvoir bénéficier d'un dispositif d'aide semblable à celui qui a existé jusqu'en décembre dernier.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre des affaires étrangères sur les conséquences de la suppression, fin 1997, du dispositif d'aide aux Français rapatriés d'Algérie. Comme le sait l'honorable parlementaire, les mesures exceptionnelles qui avaient été adoptées par le Gouvernement, en 1994, pour faciliter le retour et la réinsertion en métropole de nos compatriotes dont la sécurité était gravement menacée ont pris fin. Parmi ces mesures, l'aide forfaitaire au déménagement et à la réinstallation a été servie jusqu'au 30 juin 1996 avec effet rétroactif au 1er septembre 1993. Cette aide a bénéficié à plus de 14 000 de nos compatriotes, pour un montant global de 133 500 000 francs. En outre, des mesures d'accueil et d'hébergement exceptionnelles ont permis de loger près de 2 500 compatriotes dans les 600 logements sociaux mis à la disposition, en 1995 et 1996, du comité d'entraide aux Français rapatriés (CEFR) par les préfetures. Le CEFR a néanmoins continué à accueillir jusqu'au 31 décembre 1997 au centre de transit de Vaujours et dans les CHRS de province les Français rapatriés par notre consulat général à Alger ou ceux qui, arrivés en France par leurs propres moyens, lui étaient envoyés par le « bureau Algérie » créé au sein de la direction des Français à l'étranger du ministère des affaires étrangères. S'agissant par ailleurs des jeunes de 18 à 25 ans, la convention d'accueil passée entre l'Union des foyers des jeunes travailleurs (UFJT) et le ministère de l'emploi et de la solidarité a permis d'aider 361 jeunes en provenance d'Algérie, représentant une prise en charge des frais d'hébergement et d'accompagnement (1 648 mois/jeune) pour un total encore provisoire de 7 640 028 francs. Ces différents dispositifs étant désormais achevés, et le « bureau Algérie » ayant connu au cours des derniers mois une baisse significative de son activité, le maintien de ce bureau ne s'est plus justifié et ne pouvait, au contraire, qu'entretenir l'illusion que les mesures exceptionnelles énoncées ci-dessus étaient toujours en vigueur. La solidarité nationale a donc, comme peut le constater l'honorable parlementaire, pleinement joué en faveur de nos compatriotes quittant l'Algérie, malgré un contexte budgétaire et social défavorable. Il résulte de ce qui précède que nos compatriotes qui décident aujourd'hui de quitter l'Algérie par leurs propres moyens, le

plus souvent davantage pour des raisons économiques que de sécurité, relèvent du droit commun. Dans ce cadre, le ministère des affaires étrangères oriente ceux de nos compatriotes arrivant d'Algérie qui lui sont signalés comme étant dans une situation particulièrement délicate vers les services sociaux de leur nouveau lieu de résidence en France dont ils relèvent désormais, comme tout autre citoyen français en difficulté.

Données clés

Auteur : [M. Robert Hue](#)

Circonscription : Val-d'Oise (5^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19373

Rubrique : Français de l'étranger

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 septembre 1998, page 5134

Réponse publiée le : 30 novembre 1998, page 6519